

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 288-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.751

Déposée le: 06.12.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) (porte-parole)
Löffel-Wenger (Münchenbuchsee, PEV)
Stampfli (Bern, PS)

Cosignataires: 28

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Pour limiter la vitesse à 50 km/h dans les localités!

Le Conseil-exécutif est chargé de limiter la vitesse à 50 km/h dans les localités sur toutes les routes cantonales à partir du panneau de localité (on peut toujours fixer une limitation plus basse ; pour les tronçons de routes qui ne sont pas longés de bâtiments et qui sont situés à l'intérieur d'une localité, on peut maintenir une vitesse maximale plus élevée).

Développement :

En Suisse, la vitesse maximale à l'intérieur des localités est de 50 km/h. Dans le canton de Berne, sur certains tronçons de routes situés à l'intérieur d'une localité, la vitesse maximale est plus élevée. Il s'agit de tronçons aux abords desquels il n'y a pas de constructions, ou alors d'un seul côté. Cette motion concerne uniquement les tronçons de route qui comportent des constructions à leurs abords, que ce soit d'un seul côté ou des deux.

Dans les villages, on prend de plus en plus souvent des mesures de protection contre le bruit le long des routes cantonales : d'une part en installant des murs antibruit, ce qui modifie considérablement l'apparence du village, et d'autre part en utilisant des revêtements qui diminuent le bruit.

Or un moyen simple et plus économique de réduire le bruit est de diminuer la limitation de vitesse. En abaissant la vitesse maximale autorisée de 60 km/h à 50 km/h, le bruit est réduit de deux décibels, ce qui correspond à une réduction de 30 pour cent du bruit de la circulation routière.

Destinataire

- Grand Conseil